



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Note verbale datée du 16 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Sommet des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le communiqué final du Sommet de la PALOP daté du 10 avril 2001 (voir annexe). La Mission demande que le présent document soit distribué comme document officiel du Conseil de sécurité.

**Annexe à la note verbale datée du 16 avril 2001,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par la Mission permanente de l'Angola**

**Communiqué final du Sommet de la PALOP**

1. Sous la présidence du chef d'État de la République d'Angola, S. E. M. José Eduardo dos Santos, le onzième Sommet des chefs d'État de la République d'Angola, de la République du Cap-Vert, de la République de Guinée-Bissau, de la République du Mozambique et de la République de Sao Tomé-et-Principe s'est tenu à Luanda (Angola), le 10 avril 2001.
2. S. E. M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola, a accueilli ses illustres invités et a exprimé sa satisfaction, au nom du peuple angolais, de recevoir des personnalités aussi éminentes, liées par une histoire et une culture communes.
3. Le Président de la République d'Angola a exprimé l'espoir que le onzième Sommet des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) soit un moment privilégié pour analyser de façon subjective les réalités de chaque pays compte tenu du contexte international actuel, et qu'il aboutisse sur des orientations réalistes pour une coopération future.
4. Les chefs d'État ont tout d'abord examiné la suite donnée au Programme d'action du dixième Sommet, et ont constaté que, malgré les efforts déployés, les activités programmées n'avaient pas été intégralement exécutées. C'était principalement la conséquence de transformations politiques internes majeures survenues dans certains pays.
5. Les chefs d'État ont ensuite procédé à une analyse détaillée de l'évolution de la situation politique, économique et sociale de chaque pays.
6. S'agissant de la situation en République d'Angola, les chefs d'État ont noté avec satisfaction que le Gouvernement angolais s'était attaché à raffermir la paix et la stabilité dans le pays. Ces efforts étaient renforcés, entre autres mesures, par l'adoption d'une loi d'amnistie et par la création du Fonds de paix et de réconciliation nationale.
7. Les chefs d'État se sont déclarés satisfaits de la tenue civile et organisée des élections auxquelles avait procédé la population de la République du Cap-Vert. Ils ont félicité S. E. le Président Pedro Verona Rodrigues Pires de son élection.
8. Les chefs d'État ont noté avec préoccupation la situation économique en Guinée-Bissau et ont encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts. Ils ont invité instamment la communauté internationale à s'acquitter des obligations contractées lors de la table ronde de Genève en mai 1999, dont l'objectif était de renforcer les processus démocratiques et de stabiliser la vie politique, économique et sociale du pays.
9. Les chefs d'État ont pris acte de la situation catastrophique causée par des inondations en République du Mozambique. Ils ont fait état de leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement mozambicains et ont appelé la communauté internationale à renforcer les secours d'urgence et l'aide humanitaire apportée aux victimes.

10. S'agissant de la République de Sao Tomé-et-Principe, les chefs d'État ont pris acte de l'évolution de la situation politique, économique et sociale et ont encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts de développement.

11. À la suite d'une analyse de la situation politique, économique et sociale de chaque pays, les chefs d'État ont félicité chaque membre des progrès accomplis. Ils ont estimé que la coopération entre pays membres de la PALOP devrait continuer à être un facteur permettant de renforcer les liens d'amitié, d'harmonie et de solidarité.

12. Les chefs d'État, analysant l'état des relations entre pays de la PALOP, ont insisté sur l'importance et la nécessité d'un plus grand dynamisme en vue de l'établissement d'un consensus politico-diplomatique au coeur du groupe. Pour ce faire, il convenait de militer au niveau international en tenant compte des nouveaux défis et des nouvelles possibilités qui pouvaient se présenter. Les chefs d'État ont décidé à cet égard d'appuyer la candidature de l'Angola à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU en 2003-2004.

13. Les chefs d'État ont décidé d'approfondir les échanges entre pays de la PALOP dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle.

14. Les chefs d'État ont décidé d'encourager la coopération dans le secteur de la santé, en mettant en place des programmes réalistes, conçus de façon à permettre l'échange des données d'expérience et des capacités techniques existant dans chaque pays.

15. Les chefs d'État ont décidé de stimuler la promotion d'initiatives dans le domaine de l'investissement entre les opérateurs économiques des pays de la PALOP.

16. Les chefs d'État ont insisté sur la nécessité d'être particulièrement attentif à l'épanouissement de la jeunesse en appuyant des projets spécifiques.

17. Les chefs d'État ont analysé la situation de la coopération entre les pays de la PALOP et l'Union européenne et s'en sont félicités; ils ont défini des orientations à l'intention des planificateurs nationaux et dressé la liste des projets qui correspondaient le mieux aux réalités des pays de la PALOP.

18. Les chefs d'État ont insisté sur la nécessité de créer des archives historiques communes pour les pays de la PALOP, qui préserveraient intégralement la mémoire historique et politique de la lutte contre la colonisation de leurs peuples respectifs et le souvenir des individus qui avaient défendu avec un courage extrême leur dignité politique et leur identité culturelle.

19. Les chefs d'État ont décidé d'unir leurs efforts en vue de la remise en état et de la sauvegarde du musée de Tarrafal au Cap-Vert.

20. S'agissant de la coopération entre les pays de la PALOP et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), les chefs d'État se sont félicités du caractère complémentaire de l'action de ces deux organisations et de leur contribution à une compréhension mutuelle entre peuples des différents pays en ce qui concerne la projection et la diffusion de la langue portugaise.

21. Les chefs d'État ont analysé la situation politique internationale et plus particulièrement la situation en Afrique et se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance des conflits entre États et des conflits internes.

22. Les chefs d'État ont insisté sur la responsabilité particulière incombant à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, condition indispensable pour améliorer les relations entre les peuples et les nations et assurer le respect de la souveraineté nationale et du droit international.

23. S'agissant de la situation dans la République démocratique du Congo, les chefs d'État ont dénoncé avec véhémence l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila et se sont déclarés solidaires du Gouvernement et du peuple de ce pays voisin. D'autre part, ils ont encouragé les parties au conflit qui déchire la République démocratique du Congo à poursuivre leurs efforts en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays. Ils se sont félicités des dispositions prises aux fins de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka ainsi que du déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies. Ils ont demandé à la communauté internationale de fournir une aide humanitaire à la République démocratique du Congo.

24. Les chefs d'État se sont félicités des perspectives encourageantes ménagées par la cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée ainsi que de l'accord conclu entre les différentes factions rebelles en Somalie. Ces progrès permettront de créer un climat favorable à la réconciliation nationale, à la paix et à la stabilité. Ils ont encouragé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains à poursuivre leurs efforts en ce sens.

25. Les chefs d'État se sont déclarés à nouveau solidaires du peuple du Timor oriental dans les efforts qu'il déploie en vue d'aboutir à l'autodétermination et à l'indépendance. Ils ont instamment demandé à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies en particulier de fournir une aide matérielle et financière ainsi que les services de personnel pour assurer le relèvement national.

26. Les chefs d'État ont instamment demandé à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies en particulier de renforcer les mesures prises en vue d'assurer la transition pacifique du territoire du Timor oriental à l'indépendance.

27. S'agissant de la situation au Moyen-Orient, les chefs d'État ont vivement déploré la reprise des hostilités et l'augmentation du nombre de victimes. Ils ont encouragé les parties à poursuivre les initiatives en vue de la reprise du dialogue et de la relance du processus de paix dans la région.

28. Après en avoir dressé le bilan, les chefs d'État se sont déclarés préoccupés par la situation économique critique du continent, aggravée par la chute des cours des matières premières, le montant élevé de la dette extérieure, la réduction des investissements directs dans les pays africains et la diminution constante de l'aide publique au développement.

29. Les chefs d'État se sont félicités de la création de l'Union africaine et ont demandé aux États membres de l'OUA d'en faire partie. D'autre part, ils se sont déclarés convaincus que la Communauté économique africaine, créée en vertu du Traité d'Abuja, constitue un instrument indispensable au service des efforts visant à assurer le développement intégré du continent face aux défis que pose la mondialisation.

30. S'agissant de la situation sanitaire en Afrique, caractérisée par l'aggravation d'épidémies de paludisme, de choléra et de tuberculose, et la propagation de la pandémie du VIH/sida, les chefs d'État ont déclaré appuyer sans réserve toutes les ini-

tiatives visant à mobiliser les communautés, les gouvernements, les associations professionnelles et commerciales pour lutter contre la propagation de ces maladies et parvenir à les éliminer.

31. À l'issue des travaux, les chefs d'État ont félicité la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe d'avoir contribué, au cours de son mandat, au renforcement de la coopération harmonieuse existant entre les pays africains de langue officielle portugaise. Ils se sont également réjoui des nouvelles perspectives de coopération s'offrant dans divers domaines à leurs pays respectifs.

32. Le Sommet a adopté une déclaration, dite Déclaration de Luanda, qui rappelle l'historique de la constitution du Groupe des pays africains de langue officielle portugaise, sa position de principe sur les problèmes internationaux actuels et les perspectives de coopération existant entre ces pays.

33. Les chefs d'État ont décidé que le douzième Sommet aurait lieu dans la République du Mozambique en 2003.

34. Le Président de la République de Guinée-Bissau, S. E. M. Koumba Yala Kobde Nhanca, a félicité le nouveau président par intérim et, au nom du Président Pedro Verona Rodrigues Pires de la République du Cap-Vert, du Président Joaquim Alberto Chissano de la République du Mozambique et du Président Miguel Anjos da Cunha Lisboa Trovoada de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, remercié le peuple angolais, en la personne de son Président M. Eduardo dos Santos, de son accueil chaleureux et fraternel et de la généreuse hospitalité dont ils ont bénéficié, ainsi que les membres de leurs délégations.

35. S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, a prononcé la clôture des travaux après avoir remercié le Gouvernement et le peuple angolais des excellentes conditions de travail qui ont permis de mener les travaux à bonne fin.